

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 18/03/2023 sur www.xmarches.fr sous la référence 2023-18EP

Pouvoir adjudicateur :

Ville d'Epernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

marches@ville-epernay.fr

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

Objet du marché :

Intitulé : 2023-18EP EPERNAY - RUE DES MINIMES - AMENAGEMENT DE LA CHAUSSEE ET DES TROTTOIRS -
Lot 1 : Lot unique

Objet de la délégation : Le délai d'exécution est de 10 semaines.

L'exécution du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Type de marché : Travaux

Nomenclature (CPV) : 45233142-6 - Travaux de réparation de routes.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

Critères d'attribution :

Prix des prestations 50 %

Valeur technique 40 %

Performances en matière de protection de l'environnement 10 %

Procédure :

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Attribution du marché :

Nombre d'offres reçues : 9

Date d'attribution : 22/05/2023

Montant final HT : 258 990 €

Opérateur économique attributaire :

EIFFAGE ROUTE NORD EST - CHAMPAGNE ARDENNE REIMS

12 AVENUE ANDRE MARGOT - 51100 REIMS

France

Mail : be.chantiersreims.infrastructures@eiffage.com

Renseignements complémentaires :

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne
25, rue du Lycée
51036 Châlons-en-Champagne
Téléphone : 0326668687
Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

Introduction des recours :

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

Consultation du contrat :

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Épernay
7 bis avenue de champagne
51200 ÉPERNAY